

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

BUDGET ET RÉFORME BUDGÉTAIRE

Décret n° 2005-401 du 29 avril 2005 portant ouverture de crédits à titre d'avance

NOR : BUDB0510016D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie établissant que l'équilibre financier prévu par la loi de finances ci-dessous visée n'est pas affecté,

Vu l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 71-474 du 22 juin 1971 et par la loi organique n° 95-1292 du 16 décembre 1995, et notamment le 2° de son article 11 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, notamment ses articles 14 et 67 ;

Vu la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Est ouvert à titre d'avance sur les dépenses ordinaires de 2005 un crédit de 213 505 019 € applicable aux budgets et aux chapitres mentionnés dans le tableau A annexé au présent décret.

Art. 2. – Sont ouverts à titre d'avance sur les dépenses en capital de 2005 une autorisation de programme et un crédit de paiement de 9 398 451 € applicables au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent décret.

Art. 3. – Les crédits ouverts aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus seront soumis à la ratification du Parlement, conformément aux dispositions du 2° de l'article 11 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 susvisée.

Art. 4. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, porte-parole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 avril 2005.

JEAN-PIERRE RAFFARIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre délégué au budget
et à la réforme budgétaire,
porte-parole du Gouvernement,*

JEAN-FRANÇOIS COPÉ

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
THIERRY BRETON

TABLEAU A

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDIT ouvert (en euros)
CHARGES COMMUNES		
TITRES II		
Conseil constitutionnel.....	20-51	630 000
ÉQUIPEMENT, TRANSPORTS, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET MER		
III. – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
TITRE IV		
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire et prospection des investissements internationaux.....	44-10	2 000 000
INTÉRIEUR, SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LIBERTÉS LOCALES		
TITRE III		
Dépenses relatives aux élections.....	37-61	85 875 019
TRAVAIL, SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE		
II. – SANTÉ, FAMILLE, PERSONNES HANDICAPÉES ET COHÉSION SOCIALE		
TITRE III		
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	625 000
Programme « politiques en faveur de l'inclusion sociale ».....	39-03	57 000 000
TITRE IV		
Action sociale d'intégration et de lutte contre l'exclusion.....	46-81	67 375 000
Total pour la santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale.....		125 000 000
Total pour le tableau A.....		213 505 019

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRE	AUTORISATION de programme accordée (en euros)	CRÉDIT de paiement ouvert (en euros)
OUTRE-MER			
TITRE VI			
Subventions d'équipement aux collectivités pour les dégâts causés par les calamités publiques.....	67-54	9 398 451	9 398 451